



www.canevasmetropolitain.com
i.d.s@qc.aira.com
579, rue Le Breton
Longueuil (Québec) J4G 1R9
Sans frais au : 1-800-567-8343
Fax : (450) 646-4679

CONDITIONS GÉNÉRALES SUR VENTE ET/OU LOCATION D'ABIS D'AUTOS

Notre marchandises est payable sur livraison., à moins d'avis contraire. Des frais de 2% par mois (24% par années) s'applique sur tout compte passé dû. Les frais de perception son à la charge du débiteur. La marchandise demeure la propriété des : **Canevas Métropolitains inc.** Jusqu'au paiement final et entier de la facture. Les dates de livraison sont approximatives. L'entreprise ne pourra être tenue responsable de retards dans la livraison, causés par des conditions hors de son contrôle. Aucune commande ne peut être annulée sans une autorisation écrite de l'entreprise . Toute annulation peut entraîner des frais compensatoires. L'entreprise se réserve le droit de refuser l'exécution d'une commande qu'elle jugerait irréalisable.

CONDITIONS SPÉCIFIQUES POUR ABRIS D'AUTOS

*L'emplacement de l'abri doit être libéré soit de l'automobile, de neige ou de tout autre obstacle, de façon à permettre une installation adéquate.

*Si l'entreprise doit libérer l'emplacement ou effectuer un voyage infructueux (impossibilité d'installer l'abrie) et ce, à l'installation, des frais pourront être facturés au locataire, en plus du contrat déjà en cour.

OBLIGATION DE L'ACHETEUR OU DU LOCATAIRE D'ABRIS D'AUTOS

L'acheteur ou le locataire doit s'assurer périodiquement que l'abri d'auto est suffisamment ancré au sol, les cordes tendues. Il doit dégager l'abri d'auto de tout excès de poids causé par la neige, et garder les portes fermées en tout temps, (beau temps, mauvais temps).

Sous location le client est, et demeure, responsable du produit et de ses composantes durant sa période de location. Il est tenu de signaler tout bris et de prendre soins du produit. Les frais de réparations seront a sa charge (le client).

La présente garantie sera nulle et sans effets advenant que l'acheteur perce, coupe, modifie, ou endommage de quelque ce soit l'objet de la vente sans l'autorisation préalable de la compagnie. Cette garantie ne couvre pas les dommages causés entre autres par les cas fortuits, la force majeure, fléaux naturels, vandalisme, actes malveillants.

Les parties élisent domicile dans le district de Longueuil pour tout litige qui naîtrait du présent contrat.
Dénoncer à tous créanciers le droit de propriété des : **Canevas Métropolitains inc.**

L'acheteur soussigné reconnaît avoir pris connaissance de toutes et chacune des conditions ci haut exprimées, et y avoir pleinement et sciemment acquiescé.

Signé à : _____ Le : _____

Client : _____ Ref; contrat numéro: _____